

# COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

Le vendredi 26 février 2010 - ALZEN

## COMPTE RENDU

### Etaients présents ou représentés :

Collège régional : Rolande SASSANO, Josée SOUQUE, Emile FRANCO, Marc CARBALLIDO.

Collège départemental : André ROUCH, Augustin BONREPAUX, Henri NAYROU.

Collège communal : Patricia QUINAT RAYNAUD, Katherine WERSINGER, Jean-Claude BABEL, Louis BLAZY, Christiane VIGNAU, Martine PAPAIX, Roger GARCIA, Michel ROQUES, Yves GAREL, Philippe ERTZBISCHOFF, Jean Marc BAZY, Jacques DUPUY, Marie-Léone BLAIN, Jean-Christophe DANDIEU, Antoine VILLENEUVE, Violaine RICHL, Hervé CLAUSTRES, Jocelyne SOUM, Gilles THALAMAS, François MOREAU, Stéphane SANCHEZ, Guy-Noël DUPUY, Jean-Louis EYCHENNE, Rose BALAGUE, Patrice COMMENGE, Claude PUJOL, Didier MARIE, Denis ROUSSEAU, Louis TESSARO, Gérard GRANGER, Laurent MILHORAT, René CLERC, Francine TESSARO, Jean-Claude SOUM, Guillaume JOLIBERT, Richard DANIS, Thierry TARIOL, Jean-Claude BAREILLE, Francis JOFFRES, Robert MOUREAU, Colette ROMIER, Gérard PIQUEMAL, Gabriel FAURE, Roger BUSCA, David DESCOINS, Gilbert COUVREUX, Roland MOLE, Denis LOURDES, Sylvie GROCHULSKY PREVOST, Michel BORREL, Jean-Claude COMMENGE, Monique CHARLES, Georges POULET, Simon BAVARD, Raymond BERDOU, Gérard GALY, Ginette DEGEILH, Ginette BUSCA, Jacqueline DEBUSSCHERE.

### Excusés ou absents :

Collège régional : Paul Louis MAURAT, Martin MALVY.

Collège départemental : Bernard PIQUEMAL, Raymond COUMES, Pierre AURIAC MEILLEUR.

Collège communal : Paul BEGOU, André VIDAL, Denis PUECH, Alain COSTES, Denis LOURDES, Pascal JUSOT, Francis CHAYRON, Oscar GIROTTO, Sylvie GROCHULSKY PREVOST, Jean-Philippe LABATUT, André FOUCRAS, Daniel ARTAUD, Thierry VERGE, Michel ANQUET, Jean Louis LASSERRE, David DESCOINS, Jean Claude COUMES, Pierre FORTIER, Cécile VERGNES RASSIE, Marie Madeleine LIMIDO LOUBET, Laurence DEGRAVES, Jean-Pierre VILLENEUVE, Michaël STEPHAN, Pierre BOUCHE, Matthieu PUIGCERDOS, Robert ZONCH, Jean Jacques MERIC, Guilhem FABRA, Matthieu MIGNON FALIZE, Loïc CRESTO, Pascal AUDABRAM, Henri FONTA, Julien SOUQUET, Franck WATTS, Gérard DENAT, Simon BAVARD, Monique BOUTONNIER, Nathalie MOLINIER, Jean Paul ROUQUIER, Thierry PORTET, Claude TERRON, Bernard DEFFARGES, Marie-Line SANCHEZ, Bernard SOUM, François CALVET, Annick TALIEU, Evelyne GOURONG, Raymond BERDOU, Noëlle MORALES, Jean-Marie MONREYSSE, Jean Yves BERNOU, Marc DELANGRE, Denis BELARD, Andreas GRÜNDEL, Marie Laure DUFOUR, Lionel MACAU, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Daniel BOULANGER, Céline COSTES-SCHNEIDER, Anne CAUBERE, Jean-Louis VIGNEAU, Thierry RESPAUD, Christelle ISPA, Louis CAMEL, Régis CRONE, René CARALP, Annie MICHEL, Magalie TERRAIL, Eric DELPY, Vincent ROZES, Laurence JOUBERT-SOULA, Patricia RABY, Gilbert DUPUY, Nathalie PELLERIN, Pierre SOULA, Edmond BOINEAU, François MURILLO, Jean Pierre MORERE, Christel LLOP, Jose GARCIA, Thierry TOURNE, Marie-Christine DENAT-PINCE, Anne TOUGNE, Arnaud GALLOT LAVALLEE, Danièle CHEVALIER, Christine TEQUI, Simone ROUX, Philippe LANOIR, Anicet COUMES, Damien BAREILLE, Madeleine SOUQUET, Georges MARROT, Jean Pierre FALGUIE, Alain SERVAT, Daniel PASCAL, Jean MAGALHAES.

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Emile FRANCO à Rolande SASSANO, Marc CARBALLIDO à Rolande SASSANO.

Collège départemental : Augustin BONREPAUX à André ROUCH ; Henri NAYROU à André ROUCH.

Collège communal : Denis LOURDES à Richard DANIS, Sylvie GROCHULSKY PREVOST à Richard DANIS, Michel BORREL à Philippe ERTZBISCHOFF, Jean-Claude COMMENGE à Jean-Marc BAZY, Monique CHARLES à Guy-Noël DUPUY, Georges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Simon BAVARD à patrice COMMENGE, Raymond BERDOU à Patrice COMMENGE, Gérard GALY à Robert MOUREAU, Ginette DEGEILH à Jacques DUPUY, Ginette BUSCA à Claude PUJOL, Jacqueline DEBUSSCHERE à Jean-Claude SOUM.

Le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il est heureux de les accueillir dans sa commune.  
Gérard PIQUEMAL est nommé secrétaire de séance.

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2009 à Ferrières sur Ariège. A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu de la précédente réunion.

## II - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

### Organisation des votes

Le Président explique qu'après vérification, il convient de d'actualiser la répartition des voix. Le Président propose d'approuver la répartition des voix selon le tableau suivant :

	Nombre de délégués	Pourcentage détenu par le Collège	Nombre de voix détenues par le collège	Nombre de voix par délégué du collège (arrondi)
Collège de la Région	6	50%	304	50,7 VOIX
Collège du département	6	25%	152	25,3 VOIX
Collège des communes	152	25%	152	1 VOIX
TOTAL	164	100%	608 VOIX	

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'actualisation de la répartition des voix.

### Concours du Receveur municipal

Le Président explique qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, il appartient au Comité syndical de délibérer afin de pouvoir s'acquitter de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur. A l'unanimité le comité syndical accorde l'Indemnité à Madame Hélène Gomes.

### Présentation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2009 est présenté par Camille JAUDIN. Elle revient en détail sur les grands équilibres. Puis elle reprend le montant de chaque chapitre pour la section investissement comme pour la section fonctionnement. Le résultat de fonctionnement 2009 de clôture est de 214 696,74€ et le résultat d'investissement est de 22952,42€. Après examen du compte de gestion, il est approuvé à l'unanimité.

### Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif est présenté de la même façon, chapitre par chapitre, par Camille JAUDIN. Il est concordant avec le compte de gestion :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2009	214 696,74€
Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2009	22 952,42€

Rolande SASSANO propose d'approuver le compte administratif. Le Président ne participe pas au vote. A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Compte administratif.

### Affectation des résultats

Rolande SASSANO propose d'affecter les résultats comme suit :

Solde disponible affecté comme suit :	
- Section d'investissement	22 952,42€
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	214 696,74€

A l'unanimité le Comité syndical approuve ces affectations.

## Vote du Budget primitif 2010

Le Président présente le budget primitif. Il explique que ce budget a été construit selon les orientations du débat budgétaire.

Il rappelle que pour la section de fonctionnement, il a été considéré une situation « de croisière ». L'augmentation constatée de la masse salariale en 2010 est expliquée par le fait qu'il s'agit de la première année pleine avec l'équipe actuelle. Pour évaluer les dépenses liées aux actions, il n'a été considéré que les actions pour lesquelles les demandes de subventions auprès de nos partenaires ont reçu une réponse positive par une notification officielle. Et afin d'affiner les prévisions, pour les actions prévues sur plusieurs années, il n'a été pris en compte que les dépenses liées à l'année 2010.

Pour la section d'investissement, dans un souci de rigueur budgétaire, il est prévu de renouveler le matériel pour un montant égal à la dotation d'amortissement et a été ajoutée l'éventualité d'achat de mobilier pour aménager de nouveaux bureaux.

Pour les recettes, suite au débat d'orientation budgétaire, les cotisations statutaires sont fixées à 204°000 euros pour la Région, 102°000 euros pour le Département et pour les communes. A ces cotisations s'ajoutent la dotation de l'Etat (MEEDDM) de 120°000 euros et le FNADT 2010. Les autres recettes sont liées aux actions inscrites au budget. Elles proviennent de l'ensemble des partenaires financiers : la Région, le Département, l'Europe, l'Etat, l'Ademe, l'Agence de l'Eau d'Adour-Garonne... Ce budget sera appelé à évoluer au fur et à mesure des actions à y inscrire, qui feront l'objet de DM en cours d'année.

Enfin, Matthieu CRUEGE souligne le changement de nomenclature pour ce BP, le budget du SMPNR devant désormais appliquer la nomenclature M14.

Le Comité syndical approuve le budget primitif 2010 à l'unanimité.

## Décisions relatives au personnel

### Organigramme

Suite à la création du Parc, le président explique qu'il a souhaité mettre en place l'organigramme comme indiqué au sein des Documents annexes de la Charte du PNR, présentés à l'Etat pour obtenir le classement en PNR. Cet organigramme a depuis été soumis au comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège, qui a donné un avis favorable à sa mise en place lors de sa séance du 14 janvier dernier. Le Président commente en détail l'organigramme pour donner tous les éléments à l'Assemblée. A l'unanimité, l'organigramme est approuvé.

### Renouvellement d'emplois

\* Le Président explique que pour animer le programme « Valorisation des produits & Marque du Parc » en application des articles 4.5 et 8.7 de la Charte, le Comité Syndical réuni le 24 novembre 2006 a créé un emploi de chargé de mission. Le poste a été pourvu début 2007 puis l'emploi a été depuis renouvelé et régulièrement pourvu. Son terme interviendra au 13 mars prochain. Afin de prolonger la mission, il est nécessaire de créer à nouveau cet emploi. A l'unanimité le Comité syndical approuve la reconduction de l'emploi, avec date d'effet au 14 mars 2010, aux mêmes conditions que l'année précédente.

\* Le Président rappelle que pour animer le programme « Bois-Forêt » en application de l'article 8.3 de la Charte, le Comité syndical réuni le 8 février 2008 a créé un emploi de chargé de mission. Le poste a été pourvu mi-juin suivant ; le terme de l'emploi interviendra le 16 juin prochain. Le Président explique qu'afin de prolonger la mission, il est nécessaire de créer à nouveau cet emploi. A l'unanimité le Comité syndical approuve la reconduction de l'emploi, avec date d'effet à partir du 16 juin 2010, aux mêmes conditions que l'année précédente.

### **III - PLAN D' ACTIONS**

#### **Plan d'action interparcs pyrénéens sur les paysages**

Le Président explique que les 3 Parcs naturels pyrénéens, composés des 2 Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées catalanes ainsi que du Parc national des Pyrénées travaillent ensemble pour la mise en œuvre d'un plan d'action commun sur les paysages.

Matthieu CRUEGE précise que cette action vient compléter l'action actuelle du SMPNR sur les paysages, dressée dans le cadre de l'Atlas départemental d'Ariège-Pyrénées et centrée notamment sur l'appui à la mise en place de chartes paysagères par les intercommunalités et sur l'animation du fonds « Points noirs paysagers » mis en place avec le concours de la Région Midi-Pyrénées. Elle met en application l'article 7.1 de la Charte du PNR.

Il explique que la première phase pourrait être réalisée grâce à un chargé de mission commun aux trois parcs, la 2<sup>ème</sup> phase étant traitée par recours à un laboratoire de l'université du Mirail pour la mise à disposition d'un post-doctorant sur un an. Ces deux phases pourraient être subventionnées à 80% dans le cadre de la politique de Massif des Pyrénées, l'autofinancement étant à répartir également entre les 3 Parcs. Chacun valorisera par ailleurs 10 000 € de temps-agent consacré à l'opération (personnel d'ores et déjà en poste), soit au final un coût neutre.

Le Président ajoute que le Bureau réuni le 1<sup>er</sup> février a donné son accord sur l'opération en vue de l'inscrire au plan d'actions 2010 ; il a approuvé le projet de convention à passer avec les partenaires et a autorisé l'enclenchement des demandes de financement. Il convient désormais de procéder à la création de l'emploi du chargé d'étude prévu pour la première phase, celle-ci ayant été dévolue au Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises pour des raisons de facilités administratives en vue de mobiliser les crédits de la politique de Massif. A l'unanimité le Comité syndical, afin de confier les fonctions de « Chargé de mission InterParcs OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES PAYSAGES PYRENEENS », crée un emploi à temps plein pour une durée maximale de un an, par référence au grade d'ingénieur, à l'indice brut 458, indice majoré 401, avec bénéfice du régime indemnitaire correspondant au grade d'ingénieur, et à date d'effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

#### **Docob de 4 grottes des Pyrénées Ariégeoises : Grotte d'Aliou à Cazavet, Grotte de Montseron, Grotte du Ker de Massat et Grotte de Tourtouse**

Le Président explique que dans son article 7.2 la Charte du PNR souligne l'objectif de préserver et de valoriser le patrimoine naturel. Le PNR est concerné par plusieurs sites Natura 2000, dont les documents d'objectifs (DOCOB) sont en cours ou approuvés : ex. Biros, Valier, Mont Ceint-Mont Béas, pelouses calcaires du Mas d'Azil, Chars de Moulis et soulane de Balaguères, Salat, etc. Ces démarches sont susceptibles de participer aux objectifs de la Charte du PNR, visant à « Développer des mesures de gestion ou de restauration d'espèce ou d'habitats d'espèces prioritaires » (article 7.2.1).

Matthieu CRUEGE explique que d'autres sites, pour lesquels la réalisation des DOCOB n'est pas engagée, concernent des grottes particulièrement riches en chauves-souris, également référencées dans le Plan de Parc et pour lesquels la Charte fixe donc des objectifs de préservation. Il s'agit des grottes suivantes :

- grotte de Tourtouse (FR7300840), site E1 du Plan de Parc (p. 40 de la notice du Plan de Parc),
- grotte de Montseron (FR7300838), site E7 du Plan de Parc (p. 42 de la notice),
- grotte d'Aliou à Cazavet (FR7300835), site E13 du Plan de Parc (p. 43 de la notice),
- grotte du Ker de Massat (FR7300839), site E15 du Plan de Parc (p. 44 de la notice).

Réuni le 9 novembre dernier, et après que les élus des 4 communes concernées aient été interrogés sur le sujet, le Bureau a étudié et a exprimé un accord pour que le Syndicat mixte du Parc naturel régional porte l'opération concernant ces 4 grottes. Le 20 janvier une réunion des élus des communes et communautés de communes concernées, regroupées en comité de pilotage, a conduit à désigner le Syndicat mixte en tant que maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).

Le Président propose d'engager dès à présent cette nouvelle opération, et en particulier d'en mettre en œuvre les dispositions administratives et financières. Il est notamment nécessaire :

- de dresser un dossier de demande de subventions Etat/FEADER (subventionnement à 80 %) ;
- de conventionner avec l'Etat ;

- de procéder à la création d'un emploi d'un(e) chargé(e) de mission sur 18 mois pour la réalisation du document d'objectif.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander des financements auprès d'une part de l'Etat et au titre du FEADER ainsi qu'auprès tout autre financeur potentiel et à conventionner avec l'Etat. De plus il approuve la création d'un emploi à temps plein pour une durée maximale de 18 mois, par référence au grade d'ingénieur, à l'indice brut 458, indice majoré 401, avec bénéfice du régime indemnitaire correspondant au grade d'ingénieur, et à date d'effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

## **IV - SIEGE ADMINISTRATIF DU SMPNR**

Le Président rappelle qu'en décembre à Ferrières, le Comité syndical a donné son accord de principe en vue d'utiliser une partie des locaux de la ferme d'Icart à Montels afin d'y implanter le futur siège administratif du Syndicat.

Il a mandaté le Bureau pour étudier la question sous ses divers aspects techniques, juridiques et financiers et bâtir un dossier complet en vue d'une nouvelle soumission devant le Comité syndical.

Richard DANIS explique que depuis, le dossier a été affiné en lien avec les divers partenaires, en particulier sur les plans juridique et financier. Une réunion de travail a notamment eu lieu le 10 écoulé, sur place, avec les représentants de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Président présente deux possibilités, soit l'achat soit la location. Après étude, la solution achat paraît plus intéressante car le retour sur investissement se fait rapidement et ce n'est pas de l'argent perdu.

Pour compléter ces propos, Matthieu CRUEGE présente en détail le plan de masse de la partie du bâtiment qui serait destinée au bureau du SM PNR. A cela s'ajoute la jouissance des communs (2 salles de réunions, l'accueil, les sanitaires), soit 295 m<sup>2</sup> et 2,5 hectares de terrain. La surface de bureau permet d'accueillir 18 agents. Il rappelle que le bâtiment est nu, l'aménagement des locaux signifie installer le câblage et les cloisons, que ce soit une location ou un achat.

Après étude du dossier, Matthieu CRUEGE explique que la location est estimée à 35000 € par an alors que l'achat à 920€/HT/m<sup>2</sup>. Il souligne qu'il travaille avec la communauté de communes pour étudier tous les cas de figure et leurs implications possibles. Ainsi, dans le cas d'une vente, une clause de préférence serait prévue dans le cas où l'autre partie du bâtiment serait à vendre.

Le Président propose de signer le sous-seing privé pour l'achat d'une partie de la ferme d'Icart à Montels, de soumettre le dossier pour financement auprès des partenaires financiers.

Résultat des votes :

1 voix pour l'option location  
336 voix pour l'option achat

Donc, le Comité syndical approuve la proposition « achat ».

Le Président signale que le projet sera présenté en Convention territoriale du PNR lors de la prochaine programmation, en vue d'un examen en Comité des financeurs en juin.

## **V - POINTS DIVERS**

### **Présentation du programme « Zones humides » : point d'étape et perspectives**

En application de la Charte du PNR (article 7.2) et avec le concours financier de l'Europe et de l'Agence de l'Eau, le SMPNR a engagé depuis octobre 2009 un plan d'action sur les zones humides. William ARIAL illustre la présentation de l'action par des cartes qui permettent de faire un premier bilan. Il rappelle la définition d'une zone humide.

Celui-ci s'est traduit dans un premier temps par un inventaire. La première phase, de collecte de données, touche à sa fin et a permis de recenser 3 000 sites potentiels de zones humides (prairies humides, boisements marécageux, bords

de cours d'eau, tourbières...). William ARIAL précise que les communes peuvent encore envoyer leur réponse. De plus ce travail est une action de recensement, le but est de conseiller et non de contraindre. La deuxième phase, prévue à partir du printemps, donnera lieu à des prospections de terrain et à l'alimentation d'une base de données informatisée. Cet inventaire aidera à la prise en compte de ces milieux remarquables dans les projets (aménagement, documents d'urbanisme et de gestion, projets de valorisation...).

## Présentation du programme « Forêt-Bois » du PNR 2010-2012

Depuis juin 2008, le SMPNR s'est doté de moyens d'ingénierie et d'animation pour élaborer son programme d'actions sur cette thématique en lien avec les partenaires techniques et institutionnels et sur la base des objectifs définis dans la Charte (articles 7.1.3 et 8.3).

Elodie ROULIER fait un état des lieux de l'exploitation forestière sur le Parc. Elle met en évidence point par point tous les axes d'amélioration qui ont amené à mettre en place le programme d'actions 2010-2012.

Elodie ROULIER explique que les actions proposées pour les années 2010 à 2012 sont les suivantes :

- \* l'animation par le SMPNR de la Charte forestière du Couserans et des actions qui y sont prévues, en application de la convention entre le Pays Couserans et le SM PNR signée fin octobre ;
- \* l'extension de cette charte à l'ensemble du Parc (diagnostic et concertation à réaliser)
- \* le portage de la candidature PER et l'animation correspondante. Celle-ci porte sur le développement de filières locales de transformation du bois local
- \* une étude de perception paysagère de la forêt
- \* l'expérimentation pour la résorption de l'impact paysager d'une plantation par bandes en partenariat avec l'ONF
- \* la mise en place d'un fonds d'aide pour la réouverture de perspectives visuelles notamment sur les points de vue remarquables du plan de Parc
- \* la mise en place d'un fonds d'aide pour le maintien du patrimoine arboré remarquable
- \* la veille pour le maintien de la qualité écologique des milieux forestiers
- \* l'éducation à la forêt et au monde du bois.

## Présentation du programme « Pyrénées Partagées » 2010

Pour la troisième année consécutive et en application de l'article 4 de sa Charte : « Faire de chacun un acteur du développement durable », le Syndicat Mixte du PNR a programmé en 2010 l'édition d'un dépliant programme de ses animations, qui est présentée au cours du Comité Syndical.

Céline ARILLA présente le programme publié en 18000 exemplaires. La brochure a été réalisée par des prestataires locaux. Elle souligne que sur les 75 animations présentées, 42 sont mises en œuvre par le SM PNR et 33 par 16 partenaires. Puis elle met en avant quelques animations notamment celles organisées par l'association des Amis du Parc.

Les animations proposées sont toutes en relation avec les actions du Syndicat mixte et de ses partenaires. Elles concernent notamment les paysages, les énergies, le « petit patrimoine bâti », la consommation locale et les produits locaux, la forêt, ou encore l'éducation à l'environnement...

Le Président rappelle que du fait des élections régionales, il n'y aura de réunion avant avril voire mai. Cette prochaine réunion permettra d'accueillir les nouveaux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19 heures 40.

**Le Président,  
André ROUCH**

